



L'an deux mille vingt-six le 5 du mois mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 20 février 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. SALVE Olivier - M. THOURON Jean Marc -M. RAKOTONDAMANITRA Haja  
M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique –M. FEGER Serge  
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique  
M. GAY Gérard M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine  
M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. MICHEL Olivier  
M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre  
M. CERUTTI Alain - M. GOETZ Sébastien

**Procurations** : Mme KLINGELSCHEMITT Agnès à M. THOMAS Claude – M. BARTHELEMY Philippe à  
M. RAKOTONDAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe –

**Secrétaire de séance** : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombreait **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Excusés : 1

**Votants : 44**

Date d'affichage : 10 mars 2026

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

**PVD**

24\_03\_2026

**Avenant n°1 à la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire**

Yannick FAGOT-REVURAT, Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'habitat, rappelle que le programme « Petites Villes de Demain » (« PVD ») est un dispositif national porté par l'État, destiné à accompagner les communes exerçant des fonctions de centralité dans leurs projets de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, notamment par un appui renforcé en ingénierie, en accompagnement technique et en partenariats financiers.

Dans ce cadre, la commune de Nomeny, labellisée « PVD » depuis décembre 2020, s'est engagée dans cette démarche en partenariat avec la Communauté de communes Seille et Grand Couronné, ainsi qu'avec les communes de Bouxières-aux-Chênes et de Champenoux, afin de structurer une action cohérente et partagée à l'échelle du territoire. Cette démarche a été formalisée par la signature, le 7 novembre 2023, d'une convention-cadre « PVD » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

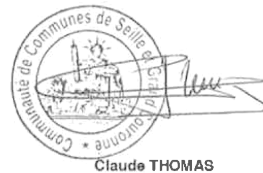
Le programme comprend 39 projets inscrits, représentant à ce jour un montant total d'investissements engagés de près de 12 millions, 69,2 % de ces projets sont achevés ou en cours de finalisation. Les actions menées ont pour objectif de renforcer l'attractivité des petites communes, d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'anticiper les mutations économiques, environnementales et sociales. Elles favorisent en parallèle une coordination renforcée des acteurs publics et privés, ainsi qu'une meilleure cohérence des projets à l'échelle locale.

Plusieurs projets d'envergure ont ainsi été portés dans le cadre du programme, parmi lesquels la requalification des berges de la Seille à Nomeny, la construction du groupe scolaire portée par la Communauté de communes à Bouxières-aux-Chênes, le développement des liaisons douces avec la création d'une piste cyclable sur la commune de Bouxières-aux-Chênes, ainsi que la rénovation de la salle Saint-Nicolas à Champenoux.

L'échéance du programme « PVD », initialement fixée au 31 mars 2026, va être prorogée par l'État jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées, et de maintenir le soutien de l'État sur l'ingénierie déployée. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la prorogation de la convention-cadre « PVD » valant ORT, formalisée par l'avenant n°1.

**Le Conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la prorogation de la convention-cadre « PVD » valant ORT, formalisée par l'avenant n° 1, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à solliciter l'ensemble des financeurs et partenaires nécessaires à la poursuite et à l'achèvement du programme ;
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention-cadre « PVD » valant ORT, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de l'ORT.



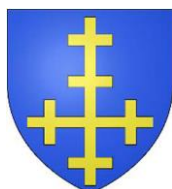
Claude THOMAS  
2026.03.10 10:08:49 +0100  
Ref:10588720-15966948-1-D  
Signature numérique  
le Président

Claude THOMAS

## Communauté de communes Seille et Grand Couronné

### AVENANT N° 1 à la Convention-cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

1<sup>er</sup> avril 2026 – 31 décembre 2026



### **Entre les soussignés :**

- **La Communauté de communes Seille et Grand Couronné**, représentée par Claude THOMAS, président
- **La Commune de Nomeny** représentée par Antony CAPS, maire dûment habilité aux fins des présentes,
- **La Commune de Bouxières-aux-Chênes**, représentée Philippe VOINSON, maire, dûment habilité aux fins des présentes,
- **La Commune de Champenoux**, représentée par Serge Feger, maire dûment habilité aux fins des présentes.

### **ET**

- **L'État**, représenté par Yves SÉGUY, préfet de Meurthe et Moselle

### **Il a été convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

La Convention-cadre « Petites Villes de Demain » « (PVD) » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné conclue initialement le 7 novembre 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'ORT et du programme PVD, afin de revitaliser les centres-villes du territoire de Nomeny, Bouxières-aux-Chênes et Champenoux.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

## **Article 1 – Rappel de la convention initiale**

Une Convention-cadre PVD valant ORT a été signée le 7 novembre 2023 entre les parties susmentionnées, pour une durée initiale courant de sa date de signature jusqu'au 31 mars 2026.

Cette convention s'inscrit dans le cadre :

- du dispositif d'ORT défini à l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- du programme « PVD », porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

---

## **Article 2 – Objet du présent avenant : prorogation de la convention-cadre PVD valant ORT**

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de la Convention-cadre « PVD » valant ORT, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées.

Conformément à l'instruction transmise aux Préfets de région, la Convention-cadre PVD valant ORT est prorogée jusqu'au 31 décembre 2026.

---

### **Article 3 – Maintien des stipulations contractuelles**

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets pendant la durée de la prorogation.

---

### **Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

---

**Fait à Champenoux, le 05 mars 2026**

En 2 exemplaires originaux.

**Yves SÉGUY**  
Préfet de Meurthe-et-Moselle

**Claude THOMAS**  
Président de la Communauté de Communes  
Seille et Grand Couronné

**Antony CAPS**  
Maire de Nomeny

**Philippe VOINSON**  
Maire de Bouxières-aux-Chênes

**Serge FEGER**  
Maire de Champenoux